

Commentaire : Il est assez incompréhensible que les travailleurs du Chantier maritime Verreault qui sont syndiqués depuis très longtemps s'en soient remis, en 2006, à la CSN pour négocier leurs conditions de travail pour l'avenir. Sont-ils devenus à ce point inconscients de leur situation particulière pour se laisser conduire par une centrale syndicale qui n'a d'autres objectifs à court terme que de se faire de la publicité sur le dos d'une petite entreprise en région ayant une grande visibilité et un grand rayonnement, peu importe les conséquences?

Une entreprise de services pour le secteur maritime (comme Chantier maritime Verreault) doit avoir des règles particulières de fonctionnement qui collent à celles de ses clients du monde maritime. Des dirigeants syndicaux qui prennent leurs directives de Montréal peuvent difficilement comprendre toute la portée des exigences d'un tel secteur de développement économique.

Ronald Carré, 21 avril 2007.

Source : Nouvelles régionales de Radio-Canada

<http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2007/04/19/012-chantier-Verreault-bilan.asp>

Chantier maritime Verreault Les négociations échouent

Mise à jour le jeudi 19 avril 2007, 16 h 26 .



(Archives)

Les pourparlers entre la direction et les syndiqués du chantier maritime Verreault des Méchins ont été rompus jeudi matin. Les installations resteront fermées pour une période indéterminée.

Les négociations ont débuté la veille en présence d'un conciliateur. Le syndicat aurait alors accepté une trêve prévoyant un retour au travail, la fin des moyens de pression et la poursuite des négociations. Ce scénario aurait probablement permis au chantier d'obtenir le contrat de réfection du traversier Camille-Marcoux.

D'après le syndicat, l'employeur aurait cependant refusé la proposition. La CSN accuse d'ailleurs la propriétaire de l'entreprise, Denise Verreault, de refuser de négocier.

Pour sa part, la partie patronale soutient que le syndicat est de mauvaise foi et qu'il s'entête à vouloir négocier une convention collective inapplicable et non viable. La direction du chantier avance que l'acharnement du syndicat lui aurait fait perdre des contrats totalisant plusieurs millions de dollars depuis trois ans.

La convention collective de l'entreprise est échue depuis le 31 octobre.